

ACQUISITION DE TERRAINS : AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE - WALTERSPIELER M.

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, donne lecture d'une promesse de vente signée par Monsieur Maurice WALTERSPIELER, demeurant rue Charles GOUNOD à VANDOEUVRE, concernant les terrains cadastrés :

- section A N° 863 lieu-dit "Champ François" d'une contenance de 156 m²,
 - section A N° 873 lieu-dit "Champ François" d'une contenance de 240 m²,
- moyennant la somme de 5 940 F. 00.

Monsieur REINSTADLER précise que cette acquisition de terrains fait partie du projet adopté par le Conseil Municipal concernant l'extension du cimetière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- de solliciter de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de ces terrains afin d'obtenir l'exonération des frais au profit du Trésor.
- d'autoriser le Maire à acquérir les dits terrains pour le compte de la commune de LUDRES,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié pour l'achat des dits terrains,
- le crédit nécessaire a été ouvert au budget supplémentaire 1980.